

I. KALBOTYRA

Sabine Albert

Université de Cergy-Pontoise

CNRS UMR 7187 (Laboratoire LDI)

33, bd du Port

95011 Cergy-Pontoise cedex

Tel : 0134256758

Mel : sabine.albert@ac-versailles.fr

Champs de recherche : lexicologie, lexicographie, emprunts, constitution des lexiques français et anglais

TRAITEMENT DE L'ADAPTATION DES EMPRUNTS DANS LE TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Si l'emprunt figure parmi les multiples procédés permettant d'enrichir le fonds lexical d'une langue, son intégration totale dans un système linguistique n'intervient qu'au terme d'un long processus que peuvent retracer les dictionnaires. Nous étudierons ici comment le Trésor de la Langue Française, un dictionnaire très extensif à vocation scientifique, rend compte des évolutions formelles, graphiques, morphologiques, sémantiques susceptibles d'affecter les emprunts avant la captation lexicographique qui avalise leur présence dans la langue française. Nous nous pencherons également sur les options retenues vis-à-vis des recommandations officielles, descriptives ou normatives, par les rédacteurs du TLF.

MOTS-CLÉS : emprunts, dictionnaire, lexicographie, orthographe, morphologie, sémantique.

Introduction

Selon Josette Rey-Debove, « l'emprunt lexical au sens strict du terme [est] le processus par lequel une langue L1 dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2 (également fixe et déterminé) » (Rey-Debove 1973, p. 109). Ce processus, qui participe de la vitalité d'une langue, peut s'opérer suivant différentes voies (emprunt direct lorsqu'il passe sans intermédiaire de la langue source à la langue cible, indirect s'il transite par une ou plusieurs autres langues), concerner tous types d'éléments (éléments formants, lexies, syntagmes, tournures syntaxiques), et implique bien souvent un certain nombre de transformations avant l'installation définitive dans la langue cible et la captation lexicographique. Comment les dictionnaires rendent-ils compte de ces différentes étapes ? Nous nous efforcerons d'élucider cette question en concentrant cette étude sur le plus extensif des dictionnaires de langue française, le *Trésor de la Langue Française*, élaboré sous les directions successives de Paul Imbs et Bernard Quemada entre 1971 et 1994. Après une analyse du traitement formel et orthographique des emprunts proposé dans ce dictionnaire, nous étudierons comment en sont présentées les adaptations morphologiques

puis sémantiques, et examinerons enfin les options retenues, descriptives ou normatives, vis-à-vis des recommandations officielles.

Traitement formel et orthographique

Comme l'emprunt relève parfois d'une langue dont le code orthographique diffère peu ou prou de celui en vigueur en français, une attention toute particulière ne pouvait manquer d'être portée sur le traitement formel des emprunts dans le *TLF*. L'emprunt, lorsqu'il est allogène, se reconnaît en effet à sa physionomie étrange, voire exotique. La translittération dont font l'objet des langues telles que le japonais ou l'arabe peut conduire à une graphie spécifique dans laquelle peuvent être dégagés certains graphèmes. Si l'on s'arrête sur le cas du japonais, il se caractérise par de nombreux < k > et < sh > que l'on retrouve très régulièrement, que l'on pense au *kimono*, au *kamikaze* ou aux *sushis*. Différentes graphies sont cependant susceptibles d'être proposées, ainsi la rubrique *prononciation et orthographe* signale au sujet de *kamikaze* les variantes « *-kase*, ainsi que *-kazé* et *-kasé*. *CATCH-GOLF. Orth. Lexicograph.* 1971 proposent d'écrire *kamicase*. » Cette hésitation graphique se traduit aussi dans l'acclimatation des morphèmes grecs, ainsi que le signale Jean-René Reimen à propos du morphème *khi*¹. On constate en effet que la réalisation du *khi* grec s'effectue tantôt sous la forme < ch >, tantôt sous la forme < c > comme on peut s'en rendre compte avec les mots *psychique* et *métempyscose*, tandis que la réalisation phonétique hésite entre [k] et [sh]. C'est dans la partie orthographique que le *TLF* retrace ces hésitations en répertoriant les solutions graphiques proposées par les différents dictionnaires et manuels faisant autorité, et en indiquant l'état actuel de la question : « l'essor, à date récente de *psychologie*, *psychose*, influe en faveur de *-ch-*. *ROB.* : *-ch-*, *-c-* ; *Lar. Lang. fr.* : *-c-*, *-ch-*, avec en ce qui concerne *-c-* la restriction „selon l'Acad.” »

On peut retrouver les mêmes hésitations par rapport à la réalisation phonétique des graphèmes empruntés et deux tendances dominant alors : adopter la prononciation la plus proche de celle de la langue source ou au contraire la franciser. On s'en rend compte avec le mot *docker* dont le *TLF* précise qu'il se prononce [dok?:R], mais que « *Pt. Lar.* 1968 admet, également, à l'angl. [dokœ:R] ». Il peut arriver par ailleurs que le même graphème connaisse deux réalisations différentes dans la langue source, comme < ea > qui, en anglais, peut se prononcer aussi bien [?] que [i]. Il est intéressant de constater que, si le *TLF* indique seulement la prononciation [spikœ:R] pour *speaker*, dans le cas de *break*, la prononciation [bR?k] est assortie d'une remarque signalant que le « *Lar. 19^e* admet *break* ou *brek* » : la graphie vient alors au secours de la phonétique.

Les multiples possibilités graphiques sont-elles prises en compte dans le *TLF*? On peut déceler, dans ce cas précis, une grande variation de traitement. Le *goulasch* représente le cas le plus simple : deux orthographes sont possibles, *goulasch* ou *goulache*, mais l'une comme l'autre s'intercale entre *goujon* et *goule*. On les trouve donc côte à côte à la tête

¹ On consultera avec profit l'article de Jean-René Reimen, « L'invariabilité du morphème, une observation » qui développe cette idée.

du même article. En revanche, *ciao* et *tchao* ne sont ni côte à côte, ni même dans le même volume. On découvre non seulement que le *TLF* ne propose pas de renvoi, mais que chaque graphie bénéficie d'un article, différent qui plus est. La surprise ne s'arrête pas là : la rubrique *prononciation et orthographe* de l'article *tchao* précise « graph. *tchao*, *tchiao*, transposant la prononc. ital. de *ciao* », or il n'y a pas trace de *tchiao*, qui devrait se trouver entre *tchervonets* et *tchibouk*, dans les entrées du *TLF*. De façon analogue, le traitement des orthographes possibles pour le mot *casher* montre quelques incohérences : l'entrée *casher* indique aussi les orthographes *cawsher* et *câchère* ; si l'on trouve bien une entrée *cawsher* renvoyant à *casher*, on ne peut rencontrer aucune entrée *câchère* dans le *TLF*. Quant à la graphie *kasher*, elle n'est jamais mentionnée. Enfin, une dernière surprise attend le lecteur lorsqu'il se penche sur le mot *coufique* : bien qu'indiquée dans la rubrique *prononciation et orthographe*, la graphie *koufique* n'est pas présentée au côté de *coufique*, pas plus qu'elle ne fait l'objet d'une entrée. En revanche, on la rencontre dans une définition de l'article *arabe* (« l'arabe *neskhi*, dont on se sert actuellement, est une forme cursive des alphabets koufique et karnatique [...] »), et le lecteur sera, on l'imagine, bien en peine d'éclairer le sens de *koufique* s'il le cherche sous cette graphie.

Ces problèmes sont bien sûr assez facilement résolus avec une utilisation du *TLFi*, mais ils révèlent cependant un léger manque de cohérence dans le traitement formel des emprunts, dû, il est vrai, à la difficulté réelle que peut représenter la graphie des mots venus d'ailleurs. Cet écueil n'est toutefois pas le seul, et l'aspect morphologique peut s'avérer relativement épineux.

Traitement morphologique

De nombreuses modifications morphologiques, concernant le genre, le nombre ou encore la catégorie grammaticale sont susceptibles d'affecter le mot emprunté lors de son arrivée en français. Nous avons déjà vu, par exemple, que l'*algorithme* ou le *calepin* proviennent de noms propres, ce dont rend compte le *TLF* dans la notice étymologique des articles. Qu'en est-il pour les changements de genre ?

Tout nom doit, en effet, avoir un genre, ce dernier ne pouvant être attribué qu'en fonction des catégories grammaticales existant dans la langue française. Or on ne calque pas forcément le genre de la langue source, en particulier lorsque ce genre n'existe pas en français, ce qui est le cas du neutre allemand. En consultant les notices étymologiques du *TLF*, on peut constater que le genre d'origine n'est pas spécifié alors qu'il serait en mesure d'éclairer les variations rencontrées par le mot au cours de son histoire. Ainsi le *mark* est féminin en allemand (*die Mark*), mais masculin en français, ce que retranscrit la notice historique en indiquant « 1. 1723 *marque* fém. «monnaie de compte des banquiers de plusieurs villes d'Allemagne» [...] ; 2. a) 1847 *marc* masc. «unité monétaire allemande» ». Rappelons toutefois que le *TLF* est un dictionnaire de langue française et à vocation synchronique : il n'est donc pas tenu de signaler tous les écarts rencontrés par rapport à la langue source.

La question du nombre est plus problématique. Si le passage du masculin au féminin ou du neutre au masculin n'a de répercussions que mineures sur l'évolution du mot, le

nombre peut d'une part en altérer le sens, et d'autre part constituer une perturbation par rapport à la morphologie traditionnelle française. Le mot *assassin* provient, selon la notice étymologique, de « l'ar. *hašiš* «Cannabis indica» par l'intermédiaire d'un plur. ar. non attesté * *Hashishiyyin* (sing. *Hashishiyya* «fumeur de haschich», DEVOTO), nom donné par leurs ennemis aux ismaéliens de Syrie, coupables de multiples assassinats à l'égard des Chrétiens et des Musulmans. » Ce passage du pluriel au singulier pourrait montrer la perte d'identité de l'individu, uniquement considéré comme part du groupe. Outre cet exemple de modification tant morphologique que sémantique, l'emprunt peut, plus simplement, amener avec lui ses éléments de flexion, qu'on pense au *land* dont le pluriel est *länder* ou au *picador* qui devient, au pluriel, *picadores*. Si *Le Bon Usage* considère que les « pluriels empruntés sont un luxe inutile et souvent une pédanterie », il est un fait qu'ils sont utilisés, même s'ils sont souvent en concurrence avec des pluriels francisés. Le *TLF* signale toujours l'ensemble des solutions existantes comme le montre le traitement orthographique de *leitmotiv* : « plur. all. *des leitmotive* [-ve] selon Ac. 1935, ROB., *Lar. Lang. fr.*, mais des *leitmotive* ou des *leitmotives* ds *Lar. encyclop.* et *Lexis* 1975. [...] Prop. CATACH-GOLF. *Orth. Lexicogr.* 1971, n° 540 : un *leitmotif*, des *leitmotifs*, graph. mentionnées dans *Lar. Lang. fr.* et GREV. 1964 § 295. » Le lecteur est donc toujours renvoyé aux dictionnaires et manuels faisant autorité.

Un dernier phénomène morphologique mérite d'être examiné, celui des mécoupures et troncations. Selon Denis Apothéloz, « un mot récemment emprunté, ou dont l'emprunt et en cours, est souvent un signe dont le signifiant est instable dans la langue d'accueil. De même sa catégorisation dans un genre grammatical peut être hésitante. Cette situation est de nature à favoriser une reconstruction du signifiant de ce mot et, partant, d'éventuelles mécoupures. » (Apothéloz 2002, p. 115). Le cas le plus répandu est celui des mots arabes arrivés en français par l'intermédiaire de l'espagnol. *Alambic*, *alcade*, *alcali*, *alcazar*, *alcool* parmi bien d'autres portent tous la marque de l'inclusion de l'article arabe *al*, et ce sont donc des syntagmes entiers qui ont été empruntés. Le *TLF* présente deux attitudes différentes à l'égard de ces mots : tantôt la traduction de l'étymon comporte un article, mettant ainsi en évidence le fait que deux unités aient été empruntées en une (*alcali*, « empr. [...] à l'ar. *al qate* «la soude (plante)» »), tantôt l'article est omis et la traduction se concentre alors sur le sens du substantif arabe (*alcôve*, « de l'ar. *al qubba*, proprement «coupole», puis petite chambre contiguë »), ce qui tend à montrer que le *TLF* ne se donne pas pour objectif de retracer en plus de l'évolution du mot en français, les incompréhensions qui ont pu présider à la mécoupure, d'autant que celle-ci est le fait de l'espagnol qui a servi d'intermédiaire. Il en va de même pour l'ananas, « empr. au tupi-guarani *naná* [...] par l'intermédiaire du port. », dont la mécoupure n'est pas particulièrement expliquée.

Il est aussi possible que l'emprunt relève d'une troncation, comme dans le cas de l'*amiral* arabe. À la consultation de la partie diachronique de l'article le concernant, le lecteur apprend que le mot est un « empr. à l'ar. *amir al-ʿali* «très grand chef» », mais l'apocope n'est pas clairement montrée, il faut la déduire, et rien n'en explique les causes. Cette présentation peut sans doute s'expliquer, une fois de plus, par la perspective synchronique

adoptée dans le *TLF* : l'analyse diachronique vise en effet avant tout à éclaircir et compléter les faits auparavant considérés en synchronie.

Traitement des changements sémantiques

La graphie et la morphologie des emprunts peuvent faire l'objet de remarques, en particulier dans l'analyse diachronique, mais comment envisage-t-on, dans le *TLF*, les changements sémantiques liés aux emprunts ? Si l'on peut observer une certaine convergence sémantique, surtout avec les xénismes, le sens des mots empruntés est parfois étendu, restreint, voire complètement déplacé.

L'extension de sens se manifeste généralement ou par métaphore, ou par métonymie. Inès Sfar et Taoufik Massoussi, qui se sont particulièrement penchés sur les emprunts faits à l'arabe², relèvent plus précisément le cas des mots *calibre* et *ramadan*. Le premier montre à la fois une extension de sens par métaphore (*n' être pas du même calibre*), et par métonymie (*il a sorti son calibre*). Dans sa partie diachronique, le *TLF* indique l'étymon arabe « *qalib, qalab* [...] » moule où l'on verse les métaux » [...] ; « forme de cordonnier » [...] ; « forme de marbre servant de support pour un turban ». C'est dans la notice historique que s'explique l'extension de sens métaphorique : « av. 1571 « capacité d'une chose par rapport au volume qui doit la remplir (ici en parlant d'un canon) » (Carloix, VII, 7 ds LITRE) ; 1636 « volume d'un projectile ; d'un objet cylindrique ou sphérique » (Le P. MONET, *Invantaire des deux langues fr. et lat.*, Genève) ; d'où fig. 1548 « importance ». En revanche, l'extension de sens métonymique est signalée dans la partie synchronique (*p. méton., fam. ou arg.* L'arme elle-même : L'artillerie ennemie s'est encore renforcée en **calibres** lourds que ne peuvent contre-battre les 75 du colonel Laurent-Champrosay. DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, 1954, p. 257. » On comprend aisément que la métonymie qui a permis au terme *calibre* de désigner l'arme à proprement parler soit traitée dans la partie consacrée à l'étude du mot en synchronie, puisque l'emploi qui en est fait est très récent et ne trouverait pas sa place dans la notice historique.

Qu'en est-il pour les restrictions de sens ? Le *cadenas* en fournit un exemple : cette « serrure mobile et portative, munie d'un arceau métallique libre à l'une de ses extrémités, que l'on introduit dans des maillons, anneaux de pitons, etc., fixés de part et d'autre des deux battants d'un objet à fermer » ainsi que le présente la définition en synchronie est un emprunt à l'ancien provençal *cademat*, lui-même dérivé du latin *catena* « chaîne ». Le *TLF* explique la restriction de sens dans la notice étymologique de l'article : « empr. avec substitution de suff. [...] à l'a. prov. *cademat* « chaîne servant à fermer un accès [...] au sens de « serrure mobile » [...] du b. lat. *catenatum* « cadenas » [...], neutre subst. de l'adj. *catenatus* « enchaîné » (l'arceau du *cademas* étant comparé à une chaîne ou faisant fonction de chaîne) ». On voit bien, dans ce cas, que le recours à l'étymologie est indispensable pour comprendre les mécanismes de la restriction sémantique, alors qu'il n'était pas nécessaire pour le sens métonymique de calibre.

² Le sujet est développé dans la communication « Analyse et traitement lexicographique des emprunts arabe < français / français < arabe » présentée à l'université de Cergy-Pontoise lors de la Journée des Dictionnaires, en 2007.

La dernière manifestation de divergence sémantique porte sur les déplacements de sens. Au fil de son histoire, le mot emprunté connaît parfois des évolutions sémantiques qui l'éloignent considérablement de son étymon, comme l'atteste l'exemple du *chiffre* dont l'étymon arabe *sifr* signifie « vide, zéro ». Le *TLF* s'attache à expliquer le déplacement de sens dans sa rubrique *étymologie et histoire* : « le zéro étant l'innovation la plus importante et la plus caractéristique du système numérique ar., le mot *chiffre* a fini par désigner toutes les figures de ce système ». Là encore, l'explication ne pouvait trouver sa place qu'en diachronie. Par ailleurs, l'emprunt sémantique peut également provoquer une divergence qui marque une rupture avec la sémantique du mot français et avec sa famille. Ainsi, la *popularité*, qui était à l'origine la bienveillance d'une personne à l'égard du peuple selon Mireille Huchon (Huchon 2002, p. 213) a pris le sens d'« amour du peuple pour une personne » sous l'influence de l'anglais *popularity*, lui-même emprunté au français. Il s'agit là d'une véritable inversion de sens, dont le *TLF* rend compte en liant étroitement étymologie et histoire pour mettre en évidence les différentes étapes sémantiques du mot en relation avec l'influence anglaise.

Il apparaît donc que les rédacteurs du *TLF* se sont efforcés de rendre compte de toutes les adaptations qui jalonnent l'histoire des emprunts. Or l'emprunt n'a pas toujours eu bonne presse auprès des instances officielles, et il a même pu être recommandé de l'éviter ou, à défaut, de le transposer. Il convient donc de s'interroger à présent sur l'attitude du *TLF* vis-à-vis des recommandations officielles afin d'essayer de déterminer dans quelle mesure les options retenues relèvent d'un caractère descriptif ou normatif.

Le *TLF* et les recommandations officielles : une attitude normative ou descriptive ?

Les emprunts n'ont jamais laissé indifférent : plébiscités ou décriés, certains portent encore les stigmates d'un accueil qui n'a cessé d'osciller, au fil des siècles, entre hospitalité et rejet. Puisque tout dictionnaire est le reflet de la société dans laquelle il a été élaboré, il est inévitable que rejaillisse, dans les choix opérés, l'humeur de son temps. Le *TLF* ne pouvait donc manquer de laisser transparaître l'état d'esprit qui dominait au moment de sa rédaction, une période marquée, rappelons-le, par une dénonciation des anglicismes considérés comme des dangers mettant en péril l'intégrité de la langue française. Quelle tendance peut-on alors voir se dessiner au cœur des articles : pure description ? indications normatives ? prescriptives ?

Pendant un assez long temps, les emprunts ont fait l'objet de modifications visant à les « naturaliser » de manière à masquer tout ce qui ne sonnait pas français en eux. Les formes « naturalisées » ne sont donc pas ressenties comme empruntées et ne prêtent en conséquence pas à controverse. Les transformations phonologiques, morphologiques, syntaxiques, sémantiques et pragmatiques sont autant d'indices d'une volonté d'intégration manifestée par la langue emprunteuse. En s'employant à relever ces marques, le *TLF* propose un état des lieux précis du degré d'assimilation des mots venus d'ailleurs. La mention des dérivés, par exemple, tend à prouver qu'un mot a acquis un statut suffisamment

stable dans la langue pour fonder une famille. De plus, ce mot prend dès lors place dans la dynamique vitale de la langue dont « la créativité [...] se mesure, entre autres paramètres, à sa capacité d'invention de mots nouveaux par le procédé de la dérivation préfixale ou suffixale. »³ Le *stress* a ainsi donné naissance à *stresser* et à *anti-stress*.

Un certain nombre de mots cependant n'est pas parvenu à cette espèce de consécration qu'est la dérivation, et souffre encore d'un ostracisme qui n'est pas sans rappeler le rapport présenté à Richelieu le 16 mars 1634 dans lequel on indiquait vouloir « nettoyer la langue des ordures qu'elle a contractées ou dans la bouche du peuple ou dans la foule du Palais et dans les impuretés de la chicane ou par les mauvais usages des courtisans ignorants ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant et de ceux qui disent dans les chaires ce qu'il faut mais autrement qu'il ne faut. »⁴ Dans ce désir de purifier la langue, on a pu proposer des calques, des périphrases, des équivalents. L'article consacré au suffixe *-ing*, d'origine anglaise mais très productif en français, livre des éléments très éloquentes sur les orientations choisies par le *TLF*. On y découvre tout d'abord une recommandation officielle au sujet de l'*aqua-planing* (« recommandation officielle *aquaplanage* (d'apr. *Pt. ROB.* 1977 ; ds *GILB.* 1971) ») et surtout des remarques des plus intéressantes dans la rubrique *productivité* : « le nombre des empr. en *-ing* est en progression constante. L'éd. de 1977 de *Pt. ROB.* ne supprime pas de mots de l'éd. de 1967, mais en ajoute une quinzaine, souvent assortis d'une proposition d'adaptation fr. ou d'équivalence : *aqua(-)plan(n)ing/aquaplanage, brushing, caravaning/caravanage, engineering/ingénierie, factoring/affacturage, franchising/franchisage, happening, leasing/crédit-bail, lifting/déridage, listing/listage, merchandising/marchandisage, monitoring/monitorage, rating, rewriting, training. Zonage* apparaît sans qu'il soit précisé qu'il s'agit d'une adaptation de *zoning*. Il reste que les emprunts en *-ing* n'ont souvent qu'une existence éphémère et ne pénètrent pas dans la lang. *J. HUMBLEY* (*cit. infra*, p. 86), observant la presse de 1959 à 1969, relève 54 vocables dont 22 figurent dans les listes citées *supra* A et B. Le fait est révélateur de la pression exercée sur le lex. français. »

On voit bien dans ces remarques une volonté d'analyser et d'expliquer le fonctionnement du lexique, mais aussi de présenter les équivalents recommandés pour contrebalancer la « pression » subie par le français. La tendance qui se dégage alors du *TLF* semble donc être de signaler le terme de substitution proposé, à défaut de nettement le privilégier, sans nécessairement minorer l'emprunt. Il faut dire que, dans les cinquante dernières années, de nombreuses instances se sont réunies pour essayer de trouver une solution face à la prolifération des anglicismes : en 1954 était fondé, sur une initiative privée, le Comité d'études des termes techniques français qui déploya une grande activité sur la question de la néologie et proposa des calques en guise d'alternative aux anglicismes. En 2000, la Commission générale de terminologie et de néologie publia une liste de mots pour remplacer les emprunts : *adresse* ou *courrier électronique* pour *e-mail*, *animateur* pour *disc-jockey*, *crédit-bail* pour *leasing* ou encore *prêt-à-monter* pour *kit* en sont quelques

³ Ces propos sont ceux de Paul Imbs dans la préface du *Trésor de la Langue Française : Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle*, p. XXVII.

⁴ Cet extrait est cité par Herménégilde Chiasson dans « Hommage à la langue française », p. 37.

exemples. On peut remarquer que les remplacements proposés portent uniquement sur des emprunts de type allogène, ce qui va dans le sens de Pierre Lerat lorsqu'il déclare que « tout mot non allogène est un emprunt acceptable dès lors qu'il répond à un besoin réel de dénomination dans la communauté linguistique. » (Lerat 1987, p. 143) Comment ces recommandations se manifestent-elles dans le *TLF* ?

Si l'on reprend les exemples donnés plus haut, à l'exception d'*e-mail*, trop récent pour figurer dans le *TLF*, on se rend compte que certains des doublets évoqués n'apparaissent que dans l'article consacré au suffixe *-ing* : *factoring/affacturage*, *franchising/franchisage*, *aquaplaning/aquaplanage*. On peut en conclure que ces termes sont donc entrés de trop fraîche date dans la langue pour faire l'objet d'un article. Six mots ne se présentent que sous leur forme anglaise. Aucun équivalent n'est proposé ni pour *kit*, ce qui s'explique par le fait que le remplacement *prêt-à-monter* n'a été suggéré qu'en 2000, ni pour *caravaning* (alors que *caravanage* est indiqué dans l'article *-ing*), bien qu'une remarque signale que le « mot [est] contesté par les puristes ». *Monitoring* et *leasing* disposent tous les deux d'un article indiquant en remarque les équivalents déjà conseillés dans l'article *-ing* (« d'apr. *Lar. encyclop. Suppl.* 1975 „L'Administration recommande l'emploi de *monitorage* [...] pour éviter *monitoring* » et « le comité d'étude des termes techniques français propose comme équivalents fr. au terme *leasing* : *prêt-bail, crédit-bail, location-financement* »), mais les équivalents n'ont pas d'entrée dans le *TLF*, ce qui montre qu'ils ne sont pas entrés dans l'usage. Les articles *lifting* et *merchandising* présentent des termes de remplacement différents de ceux signalés dans l'article *-ing* (« l'arrêté du 2 janvier 1975 recommandé l'emploi de *lissage* ou *remodelage* à substituer à cet anglicisme (*Journal Officiel*, 16 janv. 1975) », « terme à éviter selon le Comité d'étude des termes techniques français, qui propose la « traduction » : *techniques marchandes* ») mais à la consultation des articles portant sur ces mots, on n'y trouve pas le sens voulu par les recommandations officielles. Deux mots n'apparaissent que sous la forme française, *ingénierie* et *zonage*, *engineering* ne se rencontrant que dans l'article *-ing* et *zoning* n'étant mentionné que comme synonyme dans l'article *zonage*, ce qui montre que la forme française a pris le dessus sur son étymon anglais. Enfin, *listing* est indiqué en remarque dans l'article *liste* en tant que « synonym. de *listage* », tandis que *listage* apparaît dans l'article *lister* qui précise qu'il s'agit d'une « traduction du mot anglais *listing* ». Il semble donc que les deux mots soient employés de manière égale et qu'aucun des deux n'exerce de réelle prédominance sur l'autre.

Conclusion

Le dictionnaire contribue très largement à l'intégration définitive de l'emprunt dans le système linguistique ainsi qu'à sa stabilisation. Pour autant, force est de constater que le traitement de l'adaptation des emprunts n'est pas sans soulever de nombreux problèmes, ni ne soit sujet à de multiples variations.

Photographie de la langue à une époque donnée, le *TLF*, en tant que dictionnaire synchronique, reflète très exactement l'état de la question des différents emprunts au moment de sa rédaction, mais il est difficile de rendre compte de tous les points, d'autant

que le *TLF*, malgré sa rubrique *étymologie et histoire*, ne se présente pas non plus comme un dictionnaire historique. Si les diverses adaptations dont les emprunts peuvent faire l'objet sont relevées et mentionnées avec précision et si les recommandations officielles sont généralement signalées par le recours systématique aux références faisant autorité, on ne peut dégager de véritable prise de position en faveur ou à l'encontre des emprunts, ce qui constitue également un enjeu important. En effet, l'usage est parfois imprévisible et nul ne saurait présager de l'avenir d'un mot, c'est aussi l'une des grandes difficultés que l'on peut rencontrer lors de l'élaboration d'un dictionnaire.

Bibliographie

- APOTHÉLOZ, D., 2002. *La Construction du lexique français*. Paris: Ophrys.
- CHIASSON, H., 2006. Hommage à la langue française. In: *Cette langue qu'on appelle le français : l'apport des écrivains francophones à la langue française*. Paris: Babel, 35–42.
- GREVISSE, M., 1986. *Le Bon Usage*. 12^e édition refondue par André Goosse. Paris-Gembloux: Duculot.
- HUCHON, M., 2002. *Histoire de la langue française*. Paris: Le Livre de Poche.
- LERAT, P., 1987. Le Traitement des emprunts en terminographie et en néographie. *Cahiers de Lexicologie*, vol. L, 137–144.
- IMBS, Q., QUEMADA, B., 1971–1994. *Trésor de la Langue Française: Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)*, 16 volumes. Paris: éditions du C.N.R.S./Gallimard.
- REIMEN, J.-R., 1990. L'invariabilité du morphème, une observation. In: B. QUEMADA. *Autour d'un dictionnaire: Le Trésor de la Langue Française, témoignages d'atelier et voies nouvelles*. Paris: Didier Érudition, 171–186.
- REY-DEBOVE, J., 1973. La Sémiotique de l'emprunt lexical. *Travaux de Linguistique et de Littérature*, n°11, 109–123.
- SFAR, I., MASSOUSSI, T., 2008. Analyse et traitement lexicographique des emprunts arabe < français / français < arabe. In: J. PRUVOST. *Dictionnaires et mots voyageurs*. Éragny: Éditions des silves, 79–102.

Sabine Albert

The University of Cergy-Pontoise, France

Research interests: lexicology, lexicography, borrowings, lexical structure of the English and French languages

TREATMENT OF THE ADAPTATIONS OF BORROWINGS IN THE TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Summary

This paper presents the way the *Trésor de la Langue Française*, an extensive dictionary, indicates the changes to which borrowings are exposed before their integration in the French linguistic system.

First of all, the problem of transliteration is broached, in particular for words of Japanese or Arabic origin, and the variations in the adaptations of Greek morphemes. Phonetic hesitations are presented as well (for instance, [ɛ:R] or [œ:R] at the end of words coming from English), and we also

deal with the diversity of graphic possibilities and with the difficulty of choosing the best method to report it. Next, we examine the morphological approach concerning the questions of gender (neutral words from German), number (should plural be Gallicized?), and we pay a particular attention to the phenomenon of truncation. Then, we show how semantic changes (extensions, restrictions, shifts in meaning) may create important divergences between languages. Finally, since sometimes borrowings are not welcome, we observe the way official advice and recommendations are presented in the *TLF*.

We hope that those elements will help to point out the difficulties of tracing the history of words and open prospects in lexicographical studies.

KEY WORDS: borrowings, dictionary, lexicography, spelling, morphology, semantics.

Įteikta 2016 metų liepos 10 d.